

ABN AMRO Funds

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 78762

(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS « ABN AMRO FUNDS LIONTRUST EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES » ET « ABN AMRO FUNDS EDENTREE EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES » DU FONDS

Vous êtes actionnaire du Fonds, pour lequel ABN AMRO Investment Solutions agit en qualité de société de gestion (la « **Société de gestion** »).

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'administration** ») a décidé, par résolutions en date du 22 octobre 2024, de procéder à la fusion du compartiment « ABN AMRO Funds Liontrust European Sustainable Equities » (le « **Compartiment absorbé** »), par l'apport de ses actifs et passifs, dans le compartiment « ABN AMRO Funds EdenTree European Sustainable Equities » (le « **Compartiment absorbant** »), conformément à la politique d'investissement des compartiments susmentionnés du Fonds, aux dispositions de l'Article 32 des statuts du Fonds et à l'article 1(20)(a) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** »), comme suit :

ABN AMRO Funds Liontrust European Sustainable Equities			ABN AMRO Funds EdenTree European Sustainable Equities	
Code ISIN	Catégorie d'actions		Code ISIN	Catégorie d'actions
LU0849850747	Catégorie A-EUR (CAP)	absorbé par	LU1481504865	Catégorie A- EUR (CAP)
LU0849850820	Catégorie C EUR (CAP)	absorbé par	LU1481504949	Catégorie C EUR (CAP)
LU1718323147	Catégorie D EUR (CAP)	absorbé par	LU1670606174	Catégorie D EUR (CAP)
LU1329512096	Catégorie F EUR (CAP)	absorbé par	LU1481505086	Catégorie F EUR (CAP)
LU0849851042	Catégorie I EUR (CAP)	absorbé par	LU1670606331	Catégorie I EUR (CAP)
LU1890795757	Catégorie R EUR (CAP)	absorbé par	LU1670606257	Catégorie R EUR (CAP)

La fusion entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant (la « **Fusion** ») prendra effet le **13 décembre 2024** (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Compte tenu de la faible performance du Compartiment absorbé et de la difficulté qu'il a eue à augmenter ses actifs sous gestion, le Conseil d'administration estime que cette Fusion est dans l'intérêt

des actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant, car elle augmentera dans une certaine mesure la base d'actifs du Compartiment absorbant, tout en garantissant que les actifs du Compartiment absorbé soient gérés de manière plus efficace.

Le Compartiment absorbant a principalement le même objectif d'investissement que le Compartiment absorbé et investit dans des types d'instruments similaires. Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant relèvent tous deux de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Le tableau suivant présente un comparatif des caractéristiques et les différences (en gras) entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant à la date de la Fusion. Sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous, seules les catégories d'actions actives concernées par la Fusion sont répertoriées pour le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	ABN AMRO Funds Liontrust European Sustainable Equities	ABN AMRO Funds EdenTree European Sustainable Equities
Politique d'investissement	<p>Le compartiment vise à fournir une appréciation du capital à long terme avec un portefeuille diversifié et activement géré d'actions européennes durables, sans aucune restriction spécifique en matière d'écart de suivi. Le compartiment utilise une combinaison d'indicateurs financiers et extra-financiers pour identifier les titres qui répondent aux critères de durabilité globale appliqués par le Gestionnaire d'investissement externe. Le compartiment sera composé d'émetteurs qui sont positivement exposés à trois thèmes durables à long terme tels que (i) « efficacité des ressources améliorée », (ii) « meilleure santé » et (iii) « sécurité et résilience accrues », tout en offrant une appréciation du capital à long terme.</p> <p>L'objectif d'investissement durable et environnemental du compartiment est d'investir dans des sociétés qui soutiennent l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément à l'engagement de l'initiative Net-Zero Asset Managers (NZAMI) du Gestionnaire d'investissement externe et aux objectifs de l'Accord de Paris. En outre, dans</p>	<p>Le compartiment fournit une appréciation du capital à long terme avec un portefeuille diversifié et activement géré d'actions européennes durables, sans aucune restriction spécifique en matière d'écart de suivi. Le compartiment utilise une combinaison d'indicateurs financiers et extra-financiers pour identifier les titres qui répondent aux critères de durabilité globale appliqués par le Gestionnaire d'investissement externe. Le compartiment est composé d'émetteurs exposés à quatre thèmes durables à long terme tels que (i) « l'éducation », (ii) « la santé et le bien-être », (iii) « l'infrastructure sociale » et (iv) « les solutions durables ».</p> <p>L'objectif d'investissement durable du compartiment est de s'aligner sur l'Accord de Paris, dans lequel les gouvernements mondiaux s'engagent à limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. En outre, dans le cadre de son objectif d'investissement socialement durable, le compartiment investit</p>

	<p align="center">Compartiment absorbé</p> <p align="center">ABN AMRO Funds Liontrust European Sustainable Equities</p>	<p align="center">Compartiment absorbant</p> <p align="center">ABN AMRO Funds EdenTree European Sustainable Equities</p>
	<p>le cadre de son objectif d'investissement socialement durable, le compartiment investit dans des sociétés contribuant positivement aux solutions sociales.</p> <p>Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières telles que des actions et autres participations en capital comme les parts de coopératives et certificats de participation émis par des, ou les bons de souscription de valeurs mobilières de, sociétés qui sont domiciliées ou exercent une partie prépondérante de leur activité économique en Europe.</p> <p>Le compartiment est géré activement selon un processus ascendant/de sélection de titres. L'équipe a pour objectif d'identifier les thèmes durables à long terme qui seront le moteur de la croissance des sociétés. Selon le gestionnaire d'investissement, ces sociétés seront dotées d'un fort potentiel de croissance en raison de leur alignement sur ces thèmes, de leur excellente gestion et de leurs solides fondamentaux commerciaux. Il en résulte un portefeuille composé de titres de qualité comprend entre 40 et 60 participations évalués de manière raisonnable (cette fourchette pouvant toutefois varier en fonction des conditions de marché).</p> <p>L'allocation d'actifs minimale sur une base consolidée (investissements directs et indirects) pour de tels titres représentera 60 % des actifs nets du compartiment. Le compartiment investira un minimum de 75 % de ses actifs nets dans des titres de capital.</p>	<p>dans des sociétés contribuant positivement aux solutions sociales.</p> <p>Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières telles que des actions et autres participations en capital comme les parts de coopératives et certificats de participation émis par des, ou les bons de souscription de valeurs mobilières de, sociétés qui sont domiciliées ou exercent une partie prépondérante de leur activité économique en Europe.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des fonds conformes à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et qui ont été sélectionnés conformément à un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs. L'analyse qualitative permet d'apprécier la stabilité et la force du gestionnaire d'investissement, ainsi que le processus et la philosophie d'investissement qu'il applique. Le processus de sélection quantitative vise à retenir uniquement les fonds ayant fait leurs preuves en matière de performance ajustée au risque.</p> <p>L'allocation d'actifs minimale sur une base consolidée (investissements directs et indirects) pour de tels titres représentera 60 % des actifs nets du compartiment. De plus, le compartiment investira un minimum de 75 % de ses actifs nets dans des titres de capital.</p>

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	ABN AMRO Funds Liontrust European Sustainable Equities	ABN AMRO Funds EdenTree European Sustainable Equities
	<p>Les investissements en titres de créance n'excéderont pas 15 % des actifs nets du compartiment.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des dépôts bancaires à vue, y compris des liquidités détenues auprès d'une banque sur des comptes courants accessibles à tout moment.</p> <p>Le compartiment contribue aux objectifs environnementaux et sociaux et remplit les conditions requises pour être qualifié de produit d'investissement conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.</p> <p>Le processus extra-financier couvre 100 % du portefeuille (la trésorerie et les instruments dérivés ne sont pas couverts par l'analyse ESG). L'univers d'investissement est réduit d'au moins 20 % après la mise en œuvre des filtres de durabilité.</p> <p>Dans le cadre de la Politique d'investissement durable de la Société de gestion, le compartiment respecte les ensembles d'exclusions applicables aux produits d'investissement relevant de l'article 9. Le Gestionnaire d'investissement externe peut également mettre en œuvre d'autres exclusions. À cet égard, le gestionnaire de portefeuille externe n'investit pas dans des sociétés qui ont une implication stratégique dans le nucléaire.</p>	<p>Les investissements en titres de créance n'excéderont pas 15 % des actifs nets du compartiment.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des dépôts bancaires à vue, y compris des liquidités détenues auprès d'une banque sur des comptes courants accessibles à tout moment.</p> <p>Le compartiment contribue aux objectifs environnementaux et sociaux et remplit les conditions requises pour être qualifié de produit d'investissement conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.</p> <p>L'analyse ESG couvre 100 % du portefeuille. Après examen de l'univers d'investissement, 20 % des sociétés, au minimum, sont exclues en raison des critères ISR.</p> <p>Dans le cadre de la Politique d'investissement durable de la Société de gestion, le compartiment respecte les ensembles d'exclusions applicables aux produits d'investissement relevant de l'article 9. De plus, des contrôles éthiques du Gestionnaire d'investissement externe sont également mis en œuvre. La combinaison des deux ensembles d'exclusions supprime, sur la base d'une « absence de préjudice », les domaines du marché qui causent des dommages sociaux ou environnementaux (p. ex. tabac, armes, jeux de hasard).</p>

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	ABN AMRO Funds Liontrust European Sustainable Equities	ABN AMRO Funds EdenTree European Sustainable Equities
Portefeuille de référence	MSCI Europe TR Net	MSCI Europe TR Net
Devise de référence du Compartiment	EUR	EUR
Catégories d'actions	Catégorie A EUR (CAP) (LU0849850747) Catégorie C EUR (CAP) (LU0849850820) Catégorie D EUR (CAP) (LU1718323147) Catégorie F EUR (CAP) (LU1329512096) Catégorie I EUR (CAP) (LU0849851042) Catégorie R EUR (CAP) (LU1890795757)	Catégorie A EUR (CAP) (LU1481504865) Catégorie C EUR (CAP) (LU1481504949) Catégorie D EUR (CAP) (LU1670606174) Catégorie F EUR (CAP) (LU1481505086) Catégorie I EUR (CAP) (LU1670606331) Catégorie R EUR (CAP) (LU1670606257)
ISR	Catégorie A-EUR (CAP) : 4 Catégorie C EUR (CAP) : 4 Catégorie D EUR (CAP) : 4 Catégorie F EUR (CAP) : 4 Catégorie I EUR (CAP) : 4 Catégorie R EUR (CAP) : 4	Catégorie A-EUR (CAP) : 4 Catégorie C EUR (CAP) : 4 Catégorie D EUR (CAP) : 4 Catégorie F EUR (CAP) : 4 Catégorie I EUR (CAP) : 4 Catégorie R EUR (CAP) : 4
Commission de souscription max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 5 % Catégorie C EUR (CAP) : 5 % Catégorie D EUR (CAP) : 5 % Catégorie F EUR (CAP) : 5 % Catégorie I EUR (CAP) : - Catégorie R EUR (CAP) : 5 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 5 % Catégorie C EUR (CAP) : 5 % Catégorie D EUR (CAP) : 5 % Catégorie F EUR (CAP) : 5 % Catégorie I EUR (CAP) : - Catégorie R EUR (CAP) : 5 %
Commission de rachat max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie C EUR (CAP) : 1 % Catégorie D EUR (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 % Catégorie I EUR (CAP) : - Catégorie R EUR (CAP) : 1 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie C EUR (CAP) : 1 % Catégorie D EUR (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 % Catégorie I EUR (CAP) : - Catégorie R EUR (CAP) : 1 %
Commission de conversion max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie C EUR (CAP) : 1 % Catégorie D EUR (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 % Catégorie I EUR (CAP) : - Catégorie R EUR (CAP) : 1 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie C EUR (CAP) : 1 % Catégorie D EUR (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 % Catégorie I EUR (CAP) : - Catégorie R EUR (CAP) : 1 %

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	ABN AMRO Funds Liontrust European Sustainable Equities	ABN AMRO Funds EdenTree European Sustainable Equities
Commission de gestion max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,50 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,85 % Catégorie D EUR (CAP) : 0,85 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,85 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,75 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,85 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,50 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,85 % Catégorie D EUR (CAP) : 0,85 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,85 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,75 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,85 %
Autres frais max.	Catégorie A-EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie D EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,15 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,18 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie D EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,15 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,18 %
Montants des frais courants	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,69 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,90 % Catégorie D EUR (CAP) : 0,94 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,90 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,90 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,94 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,69 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,81 % Catégorie D EUR (CAP) : 0,94 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,90 % Catégorie I EUR (CAP) : 0,90 % Catégorie R EUR (CAP) : 0,93 %
Centralisation des ordres	10 h 00 CET le Jour de valorisation de la VNI (J)	10 h 00 CET le Jour de valorisation de la VNI (J)
Gestionnaire d'investissement	Liontrust Investment Partners LLP	EdenTree Investment Management Limited.

Toutes les caractéristiques du Compartiment absorbant resteront identiques après la Date d'entrée en vigueur et cette Fusion n'aura pas d'impact significatif sur les actionnaires du Compartiment absorbant. Toutefois, comme lors de toute opération de fusion, une dilution de la performance est possible. Par ailleurs, la Fusion n'aura pas d'incidence sur la gestion du portefeuille du Compartiment absorbant.

Les actifs détenus par le Compartiment absorbé au moment de la Fusion seront conformes à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment absorbant. Dans ce contexte, les portefeuilles du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant peuvent être rééquilibrés avant et/ou après la Fusion, afin de faciliter le processus de Fusion, le cas échéant.

Tous les frais liés à la Fusion susmentionnée, y compris les frais de rééquilibrage, seront supportés par la Société de gestion.

Il est recommandé aux actionnaires d'obtenir toutes les informations dans leur pays d'origine, lieu de résidence ou domiciliation quant aux éventuelles conséquences fiscales associées à ladite Fusion.

Le **13 décembre 2024**, le Compartiment absorbant allouera à chaque actionnaire du Compartiment absorbé un nombre total d'actions de la même catégorie, arrondi au centième le plus proche d'une action. Ce nombre total d'actions sera calculé en multipliant le nombre d'actions que chaque actionnaire détient dans le Compartiment absorbé par le rapport d'échange, comme décrit ci-après. Les actionnaires du Compartiment absorbé seront de ce fait en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires au titre du Compartiment absorbant à compter du **13 décembre 2024**.

Le rapport d'échange sera calculé le **13 décembre 2024** en divisant la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée du Compartiment absorbé calculée le **13 décembre 2024** par la valeur nette d'inventaire par action de la même catégorie du Compartiment absorbant calculée le même jour, sur la base de la valorisation des actifs sous-jacents en date du **12 décembre 2024**.

Les revenus accumulés dans le Compartiment absorbé seront transférés dans le Compartiment absorbant. Toutes les catégories d'actions seront traitées de la même manière. Tous les frais supplémentaires pouvant survenir dans ce processus seront pris en charge par la Société de gestion afin de préserver les montants initialement accumulés.

Les souscriptions d'actions et/ou conversions en action du Compartiment absorbé ne seront plus acceptées à compter du **9 décembre 2024** à 10 h 00 (heure de Luxembourg). La Fusion n'aura pas d'incidence sur les souscriptions, conversions et rachats effectués dans le Compartiment absorbant.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative a été désignée par le Conseil d'administration du Fonds en tant que réviseur d'entreprises indépendant agréé en charge de la préparation d'un rapport validant les conditions prévues à l'Article 71 (1), points a) à c) de la Loi de 2010 aux fins de cette Fusion.

Droits des actionnaires

Les actionnaires du Compartiment absorbé seront de ce fait en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires au titre du Compartiment absorbant à compter du **13 décembre 2024**.

À compter du **6 novembre 2024**, à 10 h 00 (heure de Luxembourg), les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'approuvent pas la Fusion auront la possibilité de demander le rachat de leurs actions ou de les convertir à titre gracieux jusqu'au **6 décembre 2024**, à 10 h 00 (heure de Luxembourg). Les investisseurs qui souhaitent souscrire ou convertir des actions du Compartiment absorbé au cours de cette période seront informés de la Fusion par un avis.

Les demandes de rachat ou de conversion devront être adressées à l'Agent de transfert du Fonds (State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg).

En vue de faciliter la finalisation de la fusion, le Compartiment absorbé suspendra l'émission, la conversion et le rachat d'actions à partir du **9 décembre 2024**, à 10 h 00 (heure de Luxembourg).

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires, gratuitement, au siège social du Fonds et auprès des agences locales des distributeurs :

- les modalités communes de la Fusion ;
- la dernière version du Prospectus ;
- la dernière version des Documents d'informations clés (les « **DIC** ») du Compartiment absorbant ;
- les derniers états financiers audités du Fonds ;
- le rapport préparé par le réviseur d'entreprises indépendant agréé désigné par le Fonds pour valider les conditions prévues à l'Article 71 (1), points (a) à (c) de la Loi de 2010 en lien avec la Fusion ;
- le certificat lié à la Fusion émis par la Banque dépositaire du Fonds conformément à l'Article 70 de la Loi de 2010.

Les actionnaires ont également le droit d'obtenir des informations complémentaires relatives à ladite Fusion, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

Les actionnaires du Compartiment absorbé sont priés de lire soigneusement les DIC des catégories d'actions absorbantes du Compartiment absorbant et d'accorder une attention particulière à la politique d'investissement, au niveau de l'ISR, aux performances passées et aux frais afin de prendre une décision en toute connaissance.

Luxembourg, le 5 novembre 2024

Le Conseil d'administration